

Commune de PRADINES



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 Juillet 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le seize juillet, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, DENIS Sylvie, GOUJON Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc, GASDON Maxime, RIVIERE Mickaël, SEIGNERET Ludivine ( à partir de 20h25).

Etaient absents : SEIGNERET Ludivine (jusqu'à 20h25), BOULLIER Magali, FESSY Véronique

Secrétaire de séance : Jean-Marc HETSCH.

Date d'envoi de la convocation : 11 juillet 2024.

### ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du Conseil Municipal.

#### Délibération :

- ✓ Entreprise retenue pour la Voirie 2024.
- ✓ Approbation du projet de Pumptrack et demandes de subvention à la Région et aux financeurs européens.

#### Sujets à discuter :

- ✓ Discussion sur la reprise des parties communes dans les lotissements privés.
- ✓ Présentation du compte-rendu SAGE (consommations énergétiques) 2023
- ✓ Présentation de l'opération BUNTI BIMBY
- ✓ Point sur les travaux Place de Lavally.
- ✓ Point sur le Centre de Loisirs.
- ✓ Point sur les travaux dans l'école.
- Questions diverses.

- ✓ **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du Conseil Municipal** : il est approuvé à l'unanimité.
- ✓ **Décision prise par le Maire**: Suite au passage à la M57, la fongibilité des crédits donne le droit au Maire de prendre une Décision Modificative (D.M.) avec une décision. En l'occurrence, une **DM n° 01 « Mobilier Scolaire »** a été signée par le Maire pour un montant de 230 €. Cette DM a permis le paiement de la facture pour un tabouret ergonomique dédié à l'ATSEM (classe de maternelle).

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21841-381- MOBILIER SCOLAIRE	0 €	230 €	0	0
<b>TOTAL D 20- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	0 €	<b>230 €</b>	0	
D-2315-374 AMENAGEMENT PLACE DE LAVALLY- AMENAGEMENTS	230 €	0 €	0	0
<b>TOTAL D 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>230 €</b>	0 €	0	0
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>230 €</b>	<b>230 €</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Délibération** :

- ✓ **Entreprise retenue pour la Voirie 2024.**

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises. Ils ont été examinés par la commission « Voirie ».

Hubert MONDIERE, Adjoint en charge de la Voirie, les expose et il en ressort les points suivants.

Il propose de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA sur les voies communales suivantes : Chemin du Bois Féchet, Route de la Voisinée, le carrefour entre la Route de la voisinée et le Chemin de l'Abbaye.

Les solutions proposées sont les suivantes : Enrobé souple type profilovia sur le Chemin du Bois Féchet, et Route de la Voisinée et en enrobé à chaud sur le carrefour entre la Route de la voisinée et le Chemin de l'Abbaye pour un prix de 31 395 € H.T., soit 37 674 € T.T.C.

**Pour les travaux de Voirie 2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA pour des travaux de voirie sur le chemin du Bois Féchet, la Route de la Voisinée, le carrefour entre la Route de la Voisinée et le Chemin de l'Abbaye pour un montant de 31 395 € H.T., soit 37 674 € T.T.C.**

✓ **Approbation du projet de Pumptrack et demandes de subvention à la Région et aux financeurs européens.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'aménager un pumptrack complété d'agrès de sport sur la place de Lavally située dans le centre-bourg entre la salle des fêtes et l'école publique.

Il rappelle que, par délibération du 28 mars 2024, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de Pumptrack sur la Place de Lavally pour un montant prévisionnel de 130 000 € H.T., et avait accepté de demander des subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Il ajoute qu'il est possible de demander des subventions à la Région et auprès de financeurs européens.

Il rappelle que ce projet consiste à :

- ✓ Compléter les équipements sportifs du centre bourg en lien avec le terrain multisport existant,
- ✓ Créer un espace ludique et sportive accessible à tous (association, scolaire, promeneur...),
- ✓ Créer un parcours type Pumptrack pour la pratique du vélos, trottinettes, rollers...,
- ✓ Compléter l'espace par l'insertion de tables de ping-pong, babyfoot mais aussi d'agrès pour parcours de motricité (poutres, rondins de bois...),
- ✓ Insérer des espaces de rencontre et de détente aux abords agrémentés de mobiliers (tables de pique-nique, bancs...)
- ✓ Créer un espace intergénérationnel avec des agrès pour l'ensemble des tranches d'âges.

Le montant prévisionnel se décomposerait de la façon suivante :

- ✓ Travaux d'aménagement : 93 000 € HT
- ✓ Etudes : 37 000 €.

**Total HT : 130 000 €** représentant un montant TTC de 156 000 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de demander les subventions auprès de la Région et des financeurs européens.**

**Sujets à discuter :**

- ✓ **Discussion sur la reprise des parties communes dans les lotissements privés.**

Hubert MONDIERE présente un tableau qui dresse un état des lieux et les propositions de la commission.

- S'agissant de l'état des lieux : 5 lotissements sont concernés ( Vermorel, Burnichon, Garcin, Gonin, Fenouillet).
- La commission :
  - La commission est défavorable à la reprise des bassins de rétention. Ainsi, le lotisseur ou les riverains des lotissements « Garcin », « Gonin », « Fenouillet » devront entretenir leurs bassins de rétention.

- Constate que la reprise de la voirie pose des questions sur le coût qui sera à charge pour la commune ainsi que sur le travail occasionné pour l'unique agent technique de la commune. La commission est défavorable à la reprise de la voirie des lotissements « Garcin », « Gonin » et « Fenouillet ».
- En revanche, la reprise de la voirie dans le Lotissement « Vermorel » (voirie et sentiers) sera soumis au prochain Conseil Municipal. Les plans de récolement des réseaux seront demandés au lotisseur.

### ✓ **Présentation du compte-rendu SAGE (consommations énergétiques) 2023**

Jean-Marc SCHIMITZ, conseiller municipal délégué au SIEL, présente le compte-rendu SAGE relatif aux consommations énergétiques de l'année 2023.

#### **Bilan 2023 :**

Le document fourni par le SIEL indiquant le Bilan 2023 concernant les Energies Electricité et Gaz est disponible et à notre disposition depuis quelques jours.

Néanmoins, une présentation en fonction des relevés Linky et facturations Mairie (via le Grand Livre de Comptes) avait déjà été présenté (CM du 19 janvier 2024).

#### **A retenir :**

Les consommations sont stables (identiques à 2019 et 2022). La consommation Gaz dite "chauffage" continue à diminuer. Les différents paramètres de comparaison du SIEL mesurant les consommations des bâtiments en fonction de leur surface sont largement compétitifs\* (moyenne de toutes les Communes confondues du Département et de celles du Groupement d'Achat)

\*(bémol pour les consommations Gaz de la Mairie puisqu'il faut inclure celles de l'appartement).

Les coûts Energies sont néanmoins en augmentation mais, restent pour la Commune à 4.3 % des Coûts de Fonctionnement\*, ce qui prouve une dépense maîtrisée, sans excès ni abus.

(\* sous couvert de l'Adjoint aux Finances).

Le SIEL propose toujours dans le but d'économies d'énergies une télégestion par bâtiment, des financements "chaudière", des accompagnements dans nos démarches "rénovation" mais constate aussi et, malgré tout, que nous suivons ces dépenses et autres travaux de façon rigoureuse.

Un point sera néanmoins à garder en mémoire pour l'évolution de l'Eclairage Public. Le coût (consommation et abonnement) représente 5274.26 €.

Le passage en LEDS sera un investissement important et, probablement incontournable. Cet éclairage a de multiples facettes intéressantes. Il faudra le prendre en compte dans les dépenses ces prochaines années. Mais cet investissement ne permettra pas de récupérer par l'économie annoncée en rapport aux coûts des travaux : 90 k€ voire plus.

Les Sodiums installés étaient garantis pour 30 ans ! Le système LEDS actuel évolue très rapidement et sera probablement dépassé dans les 10 ans à venir ...

### **Eclairage des terrains de football :**

Les réglages définitifs ont bien été réalisés lundi 15 juillet en soirée. L'éblouissement constaté sur la route de Montagny est maintenant oublié ! Mais l'éclairage du terrain d'entraînement ne correspond pas à l'attendu. Le SIEL présentera donc une solution technique afin de disposer de l'éclairage annoncé !

Le terrain d'honneur quant à lui semble parfait. Néanmoins nous pourrions constater que les relevés effectués sont en-deca du projet théorique (ref étude Thorn Europhanne).

**Conclusion :** une réunion sera nécessaire dans les prochaines semaines pour les suites à donner.

### ✓ **Présentation de l'opération BUNTI BIMBY**

Le Maire présente au Conseil Municipal l'opération « BUNTI BIMBY » portée par la COPLER. Il rappelle que le PLUI a réduit considérablement le nombre de parcelles constructibles. Dans ce contexte, cette opération consiste à aider les propriétaires (et futurs) situés dans les 16 communes du territoire à réaliser une réhabilitation et/ou reconfiguration de leurs biens immobiliers (Bunti) ou à créer des logements neufs (Bimby).

**Les objectifs sont les suivants :**

#### **Bunti**

- Réhabiliter un bien vacant pour l'habiter ou le mettre en location
- Réaménager son logement en prévision des vieux jours
- Transformer un ancien bâtiment agricole ou d'activité en habitation

#### **Bimby**

- Créer un terrain à bâtir en divisant sa parcelle et ainsi réduire la charge d'entretien
- Construire dans son jardin une seconde maison pour la famille ou mettre en location,
- Bâtir une maison de plain-pied et vendre la première sont quelques exemples de projets de ce programme.

L'intérêt majeur se situe dans l'accompagnement des propriétaires, grâce à une ingénierie sur mesure, et ainsi répondre à toutes les questions et problématiques rencontrées dans un tel projet.

Un coaching complet, personnalisé et surtout gratuit, est ainsi mis en place par le biais de VV société d'urbanisme, qui a déjà conduit avec succès ce type d'expérimentations partout en France (12.000 réalisées ces 10 dernières années).

Le Maire propose de faire réaliser une étude gratuite pour **des logements situés au-dessus du cabinet des infirmières**. Cette étude permettrait de déterminer le nombre de logements et leur type (T3/T4/T5). Cette proposition est accueillie favorablement par le Conseil Municipal.

### ✓ **Point sur les travaux Place de Lavally.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a demandé une subvention à l'Agence Nationale du Sport . Après avoir contacté leur référent, nous pourrions obtenir une subvention de l'ordre de 40 000 €. Il rappelle que le montant des travaux est de 93 000 € HT. Mais nous sommes en attente de la décision définitive de la Préfète de région.

### ✓ **Point sur le Centre de Loisirs.**

Danielle LACOUR expose au Conseil que nous pouvons constater une bonne influence pendant ces vacances scolaires d'été. Toutefois, elle informe que le nombre d'inscriptions les mercredis de la période scolaire est trop faible. Il faudrait atteindre entre 7 et 10 enfants les mercredis. Un mail a été envoyé à tous les parents pour les informer. Le remboursement des frais de ménages, d'électricité et d'eau sera facturé à la COPLER.

### ✓ **Point sur les travaux dans l'école.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de rafraîchissement sont effectués par l'agent technique dans la salle de classe des maternelles. Plus précisément, des travaux de changements de dalle de plafond, d'amélioration de l'isolation, de peinture sont effectués avant la rentrée de septembre 2024.

S'agissant de la métallisation des sols de l'école, le devis reçu s'élève à 816 € TTC pour 2 salles de classe. Le coût est jugé comme assez élevé.

### • **Questions diverses.**

- **Réglage de l'éclairage public au stade de football par le SIEL** avec Jean-Marc SCHIMITZ :  
Les résultats des réglages sont les suivants :
  - Sur le Terrain d'honneur : très bon résultat.
  - Sur le Terrain d'Entraînement : malgré un réglage sur un côté, l'autre côté est insuffisamment éclairé. Le problème persiste toujours.
- **Ramassage des poubelles** : Mickaël RIVIERE se plaint que, dans son quartier, les poubelles sont balancées et retrouvées au milieu du chemin. Le Maire lui répond qu'il fera remonter.
- **Inauguration de la Maison des Assistantes Maternelles**: samedi 28/9/24 à 10h (***penser à inviter le Sous-Préfet***).
- **Prochain Conseil Municipal** : mardi 17 septembre 2024 à 20h.